

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
D'HENNEBONT**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'HENNEBONT, convoqué le 28 septembre 2023, s'est réuni le 3 octobre 2023 à 18h15 à l'EHPAD Stêr Glas sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ.

**ADMINISTRATEURS PRÉSENTS : 10**

- Madame Michèle DOLLÉ, Présidente du CCAS,
- Madame Marie-Françoise CEREZ, Conseillère municipale,
- Monsieur Joël TRECANT, Conseiller Municipal,
- Monsieur Jacques KERZERHO, Conseiller Municipal,
- Madame Sylvie SCOTE-LE CALVE, Conseillère municipale,
- Madame Michèle LE BAIL, Conseillère Municipale,
- Madame Dominique DECOISY, Membre du CAEC,
- Madame Bernadette PORTAIS, Personne qualifiée,
- Madame Michelle FAURE, Personne qualifiée,
- Madame Françoise BARJONET, Personne qualifiée,

**ABSENTS EXCUSÉS : 7**

- Madame Nadia SOUFFOY, Vice-présidente du CCAS,
- Madame Anne-Laure LE DOUSSAL, Conseillère municipale,
- Madame Aurélia HENRIO, Conseillère Municipale,
- Madame Céline COLLARD, Membre de l'UDAF,
- Madame Anne-Marie LANCELOT, Membre de la FNATH, Pouvoir à Madame DECOISY
- Madame Elise ROBIC, Membre de la CFDT Retraités,
- Monsieur Jean-Louis TORRES, Personne qualifiée, Pouvoir à Madame DOLLE.

**AUTRES PERSONNES PRESENTES :**

- Madame Anne BENABES, Directrice du Pôle Solidarité,
- Madame Sophie PETIT, Directrice de l'EHPAD Stêr Glas,
- Madame Marie-Laure JESTIN, Responsable du Pôle Maintien à Domicile.

**N°DS20231010**

## **ACTION SOCIALE : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DE LA MEDIATION**

Dans le cadre de la Semaine Internationale de la Médiation, programmée du 9 au 16 octobre 2023, le Tribunal Judiciaire de Lorient souhaite développer des animations hors les murs en partenariat avec d'autres acteurs afin de promouvoir la médiation auprès de la population.

Une action conjointe avait déjà été menée en 2022 sur la thématique de la médiation familiale avec l'accueil au Centre Socio-Culturel de la Conférence gesticulée créée par Isabelle PENIN « Il était une fois 1 week-end sur 2 ». Elle abordait de manière ludique le sujet sérieux de la séparation des parents. Par délibération en date du 5 Juillet 2022, le CCAS avait soutenu l'organisation de cet évènement à hauteur de 100 Euros.

Pour l'année 2023, le Tribunal Judiciaire de Lorient et les médiateurs ont notamment prévu d'être présents sur les marchés d'Hennebont, Auray, Larmor-Plage et Gourin.

L'objectif est d'aller vers la population et de pouvoir les sensibiliser à la médiation. Au-delà de cette présence, il est prévu de distribuer 2500 sachets de pain dans les boulangeries de chacune de ces villes avec l'inscription du slogan « Des tensions dans vos relations ? Pensez médiation ».

Chaque ville est sollicitée pour participer financièrement à l'impression des sachets de pain et l'UDAF du Morbihan centralise le versement des subventions sollicitées par le Tribunal pour l'achat des sachets de pain.

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles,

**Vu** la proposition du Tribunal Judiciaire de Lorient d'une action de sensibilisation auprès de la population sur le marché d'Hennebont dans le cadre de la Semaine de la Médiation,

**Vu** la demande de subvention pour le dépôt de 2500 sachets de pain dans les boulangeries de la Ville,

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'ACCORDER une subvention d'un montant de 100 Euros pour l'action de sensibilisation à la Médiation menée par le Tribunal Judiciaire de Lorient sur la Ville d'Hennebont et l'achat de 2500 sachets de pain pour les boulangeries de la Ville,**
- DE DIRE que la subvention sera versée à l'UDAF du Morbihan qui centralise la gestion financière de l'action et que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal du CCAS, au compte 6574 à la fonction 5234 (Aide aux personnes).**

Pour extrait certifié conforme,  
La Présidente du C. C. A. S.,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télé-recours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)